

Résumé 2006 de la situation genevoise

Comptes 2006 et budget 2007

Les comptes 2006 commencent à traduire dans les chiffres l'amélioration de l'économie suisse qui tourne actuellement à plein régime avec un taux de croissance de plus de 3 % en termes réels. Ainsi le déficit 2006, budgété à 292,3 millions, sera finalement inférieur à 222,4 millions. Le total des charges projetées pour fin 2006 se monte à 6,702 milliards de francs. Le projet de budget 2007 respecte les engagements pris en vue du redressement des finances publiques. L'évolution globale des charges est contenue au-dessous de 1%, tandis que les revenus progressent de 2,1%. L'objectif de retour à l'équilibre en 2009 est maintenu. Un protocole d'accord avec les organisations représentatives du personnel a été signé : il fixe notamment les conditions salariales pour l'année à venir avec une reprise progressive des mécanismes salariaux. Le Conseil d'Etat s'engage à verser une indexation partielle des salaires à hauteur de 0,4% au 1er janvier 2007. Un complément d'indexation à négocier pourra être versé ultérieurement en cas de diminution du déficit par rapport au budget 2007. Pour permettre cette indexation, le versement de l'annuité 2007 est décalé de six mois et aura lieu dès le 1er juillet. Enfin, la progression de la prime de fidélité est gelée, mais celle-ci sera versée pour les personnes qui y ont droit pour la première fois en 2007.

Projet de loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC, 1997)

Un projet de loi, portant sur le démantèlement du statut de la fonction publique, a été déposé par les député-e-s radicaux, démocrates chrétiens et libéraux, soutenu par les députés de l'UDC. Celui-ci est d'une gravité sans précédent et ramènerait le statut de la fonction publique au niveau du Code des obligations et instaurerait également le salaire au mérite. Afin de combattre ce projet de loi indésirable, le Conseil d'Etat a déposé un contreprojet négocié avec les partenaires sociaux. Les modifications proposées par le gouvernement portent sur trois thèmes: les modalités de la résiliation des rapports de service; la délégation de compétences en matière de nominations et résiliations et la protection de la personnalité.

Le Conseil d'Etat est favorable à ce que les nouveaux-elles employé-e-s de l'Etat puissent être engagé-e-s dans leur classe de fonction définitive. Il souhaite raccourcir à deux ans la période probatoire, soit le délai pour la nomination des fonctionnaires. Il est d'avis que, lorsque cela se justifie, un licenciement doit pouvoir intervenir sans que des règles rigides et contraires aux intérêts de l'Etat n'y fassent obstacle. Il est soucieux de quitter le terrain des préjugés et de briser l'image erronée, mais malheureusement répandue, du fonctionnaire privilégié et surprotégé. Les modifications proposées s'appliquent uniquement aux cas d'insuffisances de prestations, d'inaptitude à remplir les exigences du poste ou de disparition durable d'un motif d'engagement. Lorsqu'une telle situation est identifiée et lorsque les efforts de formation, d'accompagnement ou de reclassement n'ont pas permis de la corriger, il peut être mis fin aux rapports de service sans actionner la longue procédure de l'enquête administrative qui peut conduire quelquefois à des cas de mobbing, dérapages préjudiciables aux différents intervenants. Le projet de loi, à ce propos, contient également un article important relatif à la protection de la personnalité des membres du personnel, notamment en matière de harcèlement psychologique ou sexuel.

La possibilité de déléguer le pouvoir de décision en matière de nomination et de licenciement des fonctionnaires à chacun des conseillers d'Etat ou au Chancelier, selon le département concerné figure également dans ce projet. Cette mesure nécessitera une modification de l'article 120 de la Constitution cantonale et nécessitera donc une votation populaire.

Redémarrage des réévaluations collectives

Le Conseil d'Etat d'autre part, s'engage à mettre en oeuvre les évaluations collectives qui avaient été déclarées caduques en juillet 2005. Sont notamment concerné-e-s les documentalistes et bibliothécaires, les maîtres-maîtresses spécialistes de l'enseignement primaire, les diététicien-ne-s ou les infirmiers-ères enseignant-e-s, professions qui comportent toutes une forte proportion de personnel féminin.

Introduction du 13e salaire

Le protocole d'accord signé valide le principe du remplacement de la prime de fidélité par un 13e salaire versé dès l'engagement. Les modalités d'application et de transition vers le nouveau système seront négociées, étant entendu que le nouveau système devra être introduit au plus tard le 1er janvier 2008.

Des contraintes précises devront être respectées, à commencer par le maintien d'un coût global identique s'agissant de la masse salariale et des salaires cumulés sur l'ensemble d'une carrière. Le traitement en fin de carrière devra être le même que dans le système actuel et la somme des cotisations aux caisses de pension devra être identique ou supérieure. Pour ce faire, un nouveau système de modulation des annuités devra être négocié.

Plans de mesures

En date du 29 mars 2006, le Conseil d'Etat a approuvé la mise en place, à l'Etat de Genève, d'un système coordonné de contrôle interne incluant: des directives communes à l'ensemble de l'administration ; une fonction de contrôle de gestion ; une fonction d'audit interne. Dans le cadre du projet GE-Pilote, l'Etat de Genève a fixé comme objectif d'identifier les prestations qu'il fournit et d'en déterminer le coût. Son but est de parvenir à l'élaboration d'un budget par prestations pour l'exercice 2008. Pour obtenir les informations quant au coût des prestations, une comptabilité analytique sera mise en place. Le Conseil d'Etat a présenté le 30 mars un premier plan de 73 mesures dans un premier catalogue (il a été publié intégralement dans « la Fonction publique »). Il se compose de mesures d'économies, de mesures de rationalisation et de mesures d'efficience sans augmentation des impôts, ni diminution des prestations. Il traduit la volonté du Conseil d'Etat de retrouver un équilibre financier en 2009 au travers de changements dans l'organisation et dans la manière de travailler au sein de l'Etat et de son administration. Un second plan de 49 mesures a été présenté le 14 septembre. Ces nouvelles mesures n'ont pas encore été examinées par les organisations membres du Cartel, mais certaines, comme le paiement de taxes de parking pour l'administration aux coûts du marché ou la révision du système des indemnités et primes afin d'abolir les situations d'exception, ont déjà provoqué pas mal de remous parmi le personnel. Le Conseil d'Etat indique dans le budget 2007 que les économies nettement identifiées sur les charges s'élèvent pour l'instant à 69,5 millions de francs, à quoi s'ajoutent 9 millions de recettes supplémentaires. Il évalue à ce jour que le gain financier s'élèvera à 150 millions de francs pour l'ensemble du plan de mesures, contre 100 millions prévus initialement. La fin des analyses détaillées et leur validation par le Conseil d'Etat a été planifiée au 30 octobre 2006. Elles détermineront les économies et recettes exactes permises par chaque mesure.

Cartel intersyndical

Des assemblées sectorielles d'information du personnel ont donc été organisées par les syndicats et les associations membres du Cartel au vu de l'importance des enjeux à venir. Les syndicats ont besoin de connaître les attentes et les positions de l'ensemble du personnel, d'autant que les règlements d'application concernant les modifications de la « LPAC » doivent encore être négociés au sein de la commission paritaire du statut.

Le Cartel intersyndical a rencontré en 2006 à de nombreuses reprises la délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel, d'une part en séances plénières et d'autre part dans des groupes de travail « statut », « rémunération » et « protection de la personnalité ».

Ouverture d'une enquête générale sur les indemnités versées au sein de l'Université de Genève

Un rapport de l'Inspection cantonale des finances (ICF) sur le contrôle des comptes 2004 de l'Université de Genève, daté du 3 mars 2006, ainsi qu'un rapport de la fiduciaire mandatée en 2004 par l'Université, ont révélé l'existence de faits suffisamment graves pour que le Conseil d'Etat ouvre une enquête générale sur l'Université de Genève qui porte notamment sur: le remboursement injustifié de frais de représentation, repas et déplacements; les imputations de rachats de prestations de prévoyance pour des professeurs sur des fonds privés non affectés à un tel but et sans en informer le Conseil d'Etat; les irrégularités graves dans la gestion de la restitution des montants relatifs aux activités accessoires; la gestion irrégulière des indemnités versées à certains enseignants ainsi qu'aux membres du Rectorat de l'Université de Genève; l'utilisation de fonds privés pour compléter les salaires individuels des enseignants; les liens entre le contrôle des comptes et les rapports d'audit précités établis par Ernst & Young; la manière dont a été assurée la transmission des informations et rapports aux autorités compétentes des Départements de l'instruction publique et des finances, ainsi qu'à l'ICF; une analyse du système de gouvernance de l'Université ainsi que la vérification de l'application des lois et règlements en vigueur.

Le vote du projet de budget 2007 a failli capoter !

Une majorité semi-gouvernementale a voté le 15 décembre en fin de journée le projet de budget 2007 par 59 voix (socialistes et verts à gauche; démocrates-chrétiens, radicaux et Mouvement citoyens genevois à

droite) contre 31 (libéraux et UDC). Les charges de l'Etat s'élèveront à 7,184 milliards de francs (+0,8%) pour des revenus de 6,993 milliards (+2,4%). Un déficit 191 millions de francs, en recul d'une centaine de millions de francs, est prévu. Les investissements hors autofinancement seront de 254 millions de francs et les subventions frôleront les 3,038 milliards de francs.

Ce budget sauvegarde l'essentiel des prestations, voit le redémarrage partiel des mécanismes salariaux à l'Etat, et limite la casse sociale. Ce vote a cependant failli capoter, l'extrême droite ayant remis en question l'accord passé avec la fonction publique. En fin de séance, l'UDC a réussi à faire voter par une droite inattentive un amendement annulant la réévaluation de fonction des instituteurs promise depuis 2002, qui faisait pourtant partie de l'accord passé entre la fonction publique et le Conseil d'Etat. Une suspension de séance a provoqué la sortie de salle fracassante des libéraux et de l'UDC. Finalement, les députés ont pu rattrapé le coup via la réintroduction de cette réévaluation par un amendement du Conseil d'Etat qui devra encore être validé par la Commission des finances.

Photographies :



A l'appel du Cartel intersyndical, la fonction publique genevoise a organisé le 14 décembre une manifestation de l'hôpital à la place Neuve. Les blouses blanches ont rencontré le conseil d'administration des HUG qui votait le budget 2007, afin de lui remettre une pétition dénonçant les « dérives » des plans d'économies, dont l'opération « Victoria », expertise effectuée pour la somme rondelette de 2,7 millions de francs. Anne-Cécile Reimann, institutrice d'Avully, à la retraite depuis juin 2005, portant l'un de ses panneaux aux slogans percutants.



La manifestation du 14 décembre s'arrête à la place Neuve devant le Grand Théâtre qui proposait ce soir-là une représentation des "Maîtres chanteurs de Nuremberg" de Richard Wagner. Lucia Floris, représentante du personnel au conseil d'administration des HUG, sous une banderole, dénonce le transfert de la polyclinique de gériatrie du Département de médecine communautaire au diable Vauvert. Elle prévient que: «l'Hôpital est en danger et que la santé n'est pas une marchandise». Tous les départements de l'hôpital sont concernés par les plans d'économie qui visent une réduction du budget située entre 80 et 100 millions de francs en trois ans, dont 30 millions l'an prochain.



Les sourds sont descendus dans la rue pour soutenir les professionnels expérimentés mis brutalement au chômage et manifester leur colère, en recourant au langage des signes, contre la fermeture de « l'Espace de Vincly » qui proposait aux enfants et adolescents sourds des activités en dehors des temps scolaires. Tout un symbole...